



PLONGEE CLUB DE SAINT-CLAUDE – 6 CHEMIN DE LA COUPE – 39200 SAINT CLAUDE

COTISATIONS CLUB ET LICENCE FFESSM SAISON 2024 - 2025 – INSCRIPTION

Documents nécessaires pour l'inscription au club

- Fiche d'inscription
- Totalité du règlement (vous pouvez faire plusieurs chèques à encaissement différé)
- Certificat médical (CACI) – il doit être en cours de validité à l'inscription (validité 1 an)

Ces documents sont à remettre ou à envoyer à **Joëlle Locatelli - 23 route de Saint Claude - 39360 Chassal**

Les licences doivent IMPERATIVEMENT être réglées **avant le 31 décembre**.

NOM

N° DE LICENCE

PRENOM

ADRESSE

PROFESSION

DATE ET LIEU DE NAISSANCE

PAYS DE NAISSANCE * FRANCE

TELEPHONE (S)

EMAIL

DATE CERTIFICAT MEDICAL

Cotisation club et licence FFESSM :

- | | |
|--------------------------|--|
| ○ Adulte | 220 € (Licence + adhésion totale Club) |
| ○ autre Club | 180 € (Licence autre club + adhésion totale Club) |
| ○ Plongeur Extérieurs | 40 € (Licence autre club + adhésion restreinte Club) |
| ○ Etudiant | 80 € (Licence + adhésion totale Club) |
| ○ Accompagnant | 80 € (Licence + adhésion restreinte Club) |
| ○ Passager | 60 € (Licence sans adhésion Club) |
| ○ Jeune (de 12 à 16 ans) | 60 € (Licence + adhésion totale Club) |
| ○ Enfant (- de 12ans) | 40 € (Licence + adhésion totale Club) |

ASSURANCE COMPLEMENTAIRE FACULTATIVE :

Loisir 1 BASE	23,50€	Loisir 1 TOP	45,00 € (base + voyages)
Loisir 2 BASE	28,00€	Loisir 2 TOP	56,00 €
Loisir 3 BASE	48,00 €	Loisir 3 TOP	93,00 €

TOTAL : _____

Date :

Signature

Certificat médical (CACI) obligatoire pour toutes les disciplines, établi soit par un médecin généraliste, soit un médecin du sport et ou un médecin fédéral. Sa validité est de 1 an.

Détail des tarifs :

220 € : Adhésion au club, comme membre actif.

Cela comprend la licence FFESSM, adhésion et assurance responsabilité civile, souscrite auprès du club de Saint Claude.

Donne accès à toutes les activités (formations, brevets, plongées en milieu naturel ...)

Droit de vote

180 € : Adhésion au club comme membre actif.

L'adhésion à la FFESSM, par la licence, est souscrite dans un autre club.

Donne accès à toutes les activités (formations, brevets, plongées en milieu naturel ...)

Droit de vote

40 € Adhésion au club de St Claude, pour des plongeurs extérieurs, comprenant 1 plongée.

L'adhésion à la FFESSM, par la licence, est souscrite dans un autre club.

Accès uniquement aux plongées club et au bateau, sans prêt de matériel et sans gonfle.

Une participation aux frais est fixée par le Comité Directeur pour les plongées suivantes.

Elle est de **25€ pour les plongées AIR** et **30€ pour les plongées TRIMIX (OC ou CC)**.

Modifiable sans préavis.

Pas de droit de vote

80 € : Adhésion au club, comme membre actif étudiant.

Cela comprend la licence FFESSM, adhésion et assurance responsabilité civile, souscrite auprès du club de Saint Claude.

Donne accès à toutes les activités (formations, brevets, plongées en milieu naturel ...)

Pas de droit de vote

80 € Accompagnant : d'un membre actif, à la même adresse. Adhésion au club, comme membre actif.

Cela comprend la licence FFESSM, adhésion et assurance responsabilité civile, souscrite auprès du club de Saint Claude.

Accès au bateau, sans plongée.

Pas de droit de vote

70 € passager : Licence souscrite à la FFESSM, par l'intermédiaire du club de Saint Claude.

Pas d'adhésion au club, pas de droit de vote. Pas d'accès aux activités du club.

60 € : jeune de 12 à 16 ans – Adhésion au club, comme membre actif.

Cela comprend la licence FFESSM, adhésion et assurance responsabilité civile, souscrite auprès du club de Saint Claude.

Autorisation parentale obligatoire.

Donne accès à toutes les activités (formations, brevets, plongées en milieu naturel ...)

Accepté uniquement si enfant de plongeur – Pas de droit de vote

40 € : Enfant – de 12 ans : Adhésion au club, comme membre actif.

Cela comprend la licence FFESSM, adhésion et assurance responsabilité civile, souscrite auprès du club de Saint Claude.

Autorisation parentale obligatoire

Donne accès à toutes les activités (formations, brevets, plongées en milieu naturel ...)

Accepté uniquement si enfant de plongeur - Pas de droit de vote

Une cotisation peut être ajoutée donnant un accès piscine (cotisations suivant le lieux) par l'intermédiaire d'un club partenaire.